

LAURENCE
LAURENCE
LAURENCE

LAURENCE
LAURENCE
LAURENCE

LAURENCE
LAURENCE
LAURENCE

n° de
dépôt

7888

n° de
facture



n° de
gestion

30 MAI 2012

Quin.

chrono

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

HD INVESTISSEMENTS

société à responsabilité limitée

capital de 638.242,98 euros

siège social : VELIZY VILLACOUBLAY (78140) 41-41 bis, avenue de l'Europe

RCS de VERSAILLES n° 414 445 965

L'an. 2012

Le. 2.5.2012

A 15 heures

A Paris

Les associés savoir :

- Monsieur Hugues DEWAVRIN, titulaire de 41.863 parts numérotés de 1 à 41.863,
- Madame Constance LUPINACCI, titulaire d'une part, numérotée 41.864,
- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, titulaire d'une part, numérotée 41.865,
- Mademoiselle Eugénie DEWAVRIN, titulaire d'une part, numérotée 41.866,

Représentant cent pour cent du capital social,

Tous ici présents et régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. La revendication de la qualité d'associé par Madame Françoise DEWAVRIN, conformément aux termes de l'article 1832-2 du Code civil, pour la moitié des parts (moins une part) dont Monsieur Hugues DEWAVRIN est titulaire,
2. La nomination d'un deuxième gérant : Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN,
3. Donner pouvoir à Monsieur Hugues DEWAVRIN à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités d'enregistrement et de publicité de modification statutaire consécutive à l'Assemblée générale de ce jour.

Préalablement au vote, il est fait l'exposé suivant :

EXPOSE PREALABLE

1. Constitution de la société HD INVESTISSEMENTS – apport en numéraire

La société **HD INVESTISSEMENTS** a été constituée aux termes de ses statuts sous seing privé, en date à Vélizy, du 5 novembre 1997.

Aux termes dudit acte, Monsieur Hugues DEWAVRIN, associé unique, a fait apport de la somme de CENT MILLE FRANCS (100.000 Frs) déposé au crédit du compte n°5263 M –

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

Crédit Lyonnais Agence Champs Elysées 562, ouvert au nom de la société en formation. 100.000 Francs.

En contre-partie de cet apport, Monsieur Hugues DEWAVRIN a reçu **1.000 parts, numérotées de 1 à 1.000**, d'une valeur de 100 Francs chacune, constituant l'intégralité du capital social.

Monsieur Hugues DEWAVRIN, marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, déclare que cet apport a été réalisé pendant son mariage, au moyen de deniers communs.

2. Augmentation du capital de la société HD INVESTISSEMENTS – apport de titres sociaux

Aux termes d'une convention sous seing privé en date à Vélizy, du 15 mai 2004, Monsieur Hugues DEWAVRIN a fait apport à la société **HD INVESTISSEMENTS** de 1.246 actions de la société POMONA, Société Anonyme au capital de 6.567.380 euros, ayant son siège à ANTONY (Hauts de Seine), 2-4, Place du Général de Gaulle, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 552044992.

En contre-partie de cet apport, évalué à 623.000 €, il a été attribué à Monsieur Hugues DEWAVRIN, associé unique, **40.866 parts de la société HD INVESTISSEMENTS, numérotées de 1.001 à 41.866.**

Monsieur Hugues DEWAVRIN déclarent :

- que ces biens apportés étaient des biens communs aux sens de l'article 1401 du Code civil,
- avaient été acquis par lui, au cours de son mariage, au nom et pour le compte de sa communauté, le 20 décembre 1995.

Par suite des faits et actes suivants, les parts dont Monsieur Hugues DEWAVRIN est titulaire sont des biens dépendant de la communauté existant entre son épouse et lui-même.

Ceci exposé, il est passé aux résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

1ère résolution

La revendication de la qualité d'associé par Madame Françoise DEWAVRIN pour 20.931 parts de la société HD INVESTISSEMENTS

Madame Françoise DEWAVRIN, ici présente, déclare avoir préalablement notifié aux associés ici présent, ce que ceux-ci reconnaissent, son intention d'être personnellement associé de la société HD INVESTISSEMENTS.

En conséquence, Madame Françoise DEWAVRIN, intervient à la présente assemblée et déclare que lui soit substituée dans la qualité d'associé attachée aux parts dépendant de la communauté existant entre son époux et elle-même, 20.931 parts numérotées de 1 à 500 et de 21.432 à 41.862, dont Monsieur Hugues DEWAVRIN est actuellement titulaire et qui dépendent de la communauté existant entre lui et elle-même.

Les associés, tous ici présents, prennent acte de cette revendication et accepte, sans contestation aucune, à l'unanimité, la qualité d'associé de Madame Françoise DEWAVRIN, pour 20.931 parts numérotées de 1 à 500 et de 21.432 à 41.862.

En conséquence, l'article 8 des statuts précisant la répartition des parts sera désormais rédigé de la manière suivante :

Handwritten signatures and initials: "y", "JD", "JBN", "CD", and a circled "2".

- Madame **Françoise DEWAVRIN**
 VINGT MILLE NEUF CENT TRENTE ET UNE PARTS (20.931 parts)
 numérotées de 1 à 500 et 21.432 à 41.862
 Ci.....**20.931 parts**

- Monsieur **Hugues DEWAVRIN**,
 VINGT MILLE NEUF CENT TRENTE DEUX PARTS (20.932 parts)
 numérotées de 501 à 21.431 et 41.863
 Ci.....**20.932 parts**

- Madame **Constance DEWAVRIN**, épouse **LUPINACCI**,
 UNE part sociale numérotée 41.864,
 Ci.....**1 part**

- Monsieur **Jean-Baptiste DEWAVRIN**,
 UNE part sociale numérotée 41.865,
 Ci.....**1 part**

- Mademoiselle **Eugénie DEWAVRIN**,
 UNE part sociale numérotée 41.866,
 Ci.....**1 part**

Total égal au nombre de parts composant le capital social
 QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE SIX parts
 Ci.....**41.866 parts**

2ème résolution

Nomination d'un deuxième gérant, en la personne de Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des associés.
 En conséquence, la société HD INVESTISSEMENTS aura désormais deux gérants,
 savoir : Monsieur Hugues DEWAVRIN et Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN.

3ème résolution

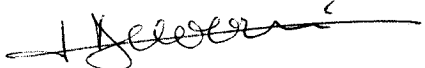
Pouvoirs donnés à Monsieur Hugues DEWAVRIN, avec faculté de subsitution, à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités de mises à jour des statuts

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des associés.

49
 HD
 JBD
 CD
 3

L'ensemble des résolutions ayant été votées, la séance est levée.

Signatures

Madame Françoise DEWAVRIN	
Monsieur Hugues DEWAVRIN	
Madame Constance DEWAVRIN, épouse LUPINACCI,	
Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN	
Mademoiselle Eugénie DEWAVRIN	

Fait en sept exemplaires originaux